



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 28

DELIBERATION
n° 2025 - 04 - 17

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le 24 JUIL. 2025

ID : 085-200023778-20250717-DL2025_04_17-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 juillet, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle TESSIER à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Christine CRESTOIS / Jean-Yves LEBOURDAIS à Jean-Pierre STEPHANO / Tiphonie JACOMINO à Olivier ROBIC / Evelyne CHAUVEL à Vincent PIPAUD.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

**Engagement de la collectivité dans le programme
« Territoire Engagé pour la Transition Ecologique
» (TETE)**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAÉ du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

1/ Présentation du programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » :

Le programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » (TETE) est un programme de l'ADEME, créé en septembre 2021, qui met à disposition des collectivités une **démarche de planification et un programme d'actions pour définir, mettre en œuvre et piloter le projet de transition écologique des territoires.**

Le programme se déroule en 4 étapes :

- la réalisation d'un état des lieux détaillé des actions favorisant la transition écologique menées dans le périmètre des compétences de la collectivité,
- la construction ou le renforcement de la politique de transition écologique de la collectivité,
- la mise en œuvre et le suivi de la politique de transition écologique,
- la labellisation (dès lors que la collectivité satisfait aux exigences du label).

Et se compose de :

- une offre « socle » constituée de :
 - 2 référentiels d'actions : « Climat Air Energie » (anciennement Cit'ergie) et « Economie Circulaire »,
 - une plateforme numérique.
- des services complémentaires « sur mesure » organisés à l'échelle nationale et régionale au travers :
 - de la mise en réseau et de l'animation d'une communauté,
 - de la formation et des apports de connaissances pour monter en compétences,
 - un accompagnement personnalisé grâce à des Conseillers référencés Territoire Engagé,
 - du soutien financier pour les études techniques, les investissements ou des AMO,
 - de la reconnaissance (en particulier via la labellisation si souhaitée par la collectivité).

Au travers de ce dispositif, l'ADEME souhaite proposer un accompagnement qui soit adapté au besoin et au niveau estimé de chaque collectivité. Ainsi, l'offre du programme est modulable et personnalisable afin de mettre à disposition de la collectivité une démarche d'action lisible, progressive et personnalisée pour définir, mettre en œuvre et piloter le projet de transition écologique du territoire.

Entrer dans le programme Territoire Engagé permet aux collectivités d'accélérer leur transition écologique. Sur le volet Climat-Air-Énergie, entre 2016 et 2021, la baisse des émissions de gaz à effet de serre par habitant a été plus importante sur les territoires labellisés Climat-Air-Énergie que sur l'ensemble des territoires.

2/ Intérêts pour la collectivité d'intégrer le programme TETE :

- Articuler le Programme TETE avec le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été adopté dans sa version définitive lors du Conseil Communautaire du 15 juin 2023.

Conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 (Article 1 – IV) « [...] Après trois ans d'application, la mise en œuvre du Plan Climat Air-Energie Territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public », appelé bilan à mi-parcours.

Le bilan à mi-parcours du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sera donc à réaliser après 3 ans de mise en œuvre soit à compter du 15 juin 2026.

La démarche TETE permet de valoriser le travail fait dans le cadre du PCAET, de le redynamiser ou de structurer son actualisation, par une évaluation externe et normalisée.

Ainsi, il constitue un véritable outil pour assurer le suivi et l'évaluation du PCAET et situer la collectivité par rapport à sa politique, dégager les principales pistes de progrès en lui apportant les moyens méthodologiques et d'accompagnement.

➤ Un préalable au Contrat d'Objectif Territorial (COT) :

Créés en 2020, les COT s'adressent aux EPCI au périmètre d'un Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique, dans un objectif de massification des démarches territoriales de transition écologique. Le COT est conditionné à l'engagement de la collectivité à progresser sur les deux référentiels du programme TETE. En fonction de l'atteinte de leurs engagements, les collectivités impliquées dans un COT peuvent recevoir jusqu'à 350 000 € de subvention sur 4 ans.

➤ Intérêts pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération de s'engager :

Les intérêts pour la collectivité de s'engager dans le programme TETE sont multiples :

- confirmer le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie comme feuille de route, se situer par rapport à la politique de transition de la collectivité, dégager les principales pistes de progrès et redynamiser la mise en œuvre du programme d'actions afin d'accélérer la transition écologique du territoire ;
- structurer la gouvernance et le pilotage de la politique de transition écologique grâce aux axes du programme TETE dédiés à la gouvernance et aux partenariats ;
- faire concorder le programme TETE avec le bilan à mi-parcours du PCAET (après 3 ans de mise en œuvre) et bénéficier du cadre méthodologique et d'accompagnement pour assurer le suivi et l'évaluation du PCAET ;
- réaliser l'état des lieux et construire/renforcer la politique de transition écologique dans le temps du cycle TETE et bénéficier ainsi de 4 années de financements pour mettre en œuvre les actions dans le cadre d'un COT ;
- bénéficier des outils, de la banque de données et du réseau TETE pour monter en compétence ;
- valoriser l'engagement politique de la collectivité à travers un label reconnu.

3/ Modalités de mise en œuvre :

Le cycle de réalisation du programme est de 4 ans.

La collectivité est accompagnée dans son parcours par un conseiller spécialement formé par l'ADEME qui lui apporte conseil et assistance technique ainsi qu'un appui à l'animation.

Le conseiller est recruté directement par la collectivité qui rédige son propre cahier des charges. Le coût d'un conseiller est de l'ordre de 40 000 €, pour 40 jours d'accompagnement sur les 4 ans.

L'ADEME apporte une aide financière à la collectivité pour la mission du conseiller sous la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des dépenses (portée à hauteur de 70 % si une commune s'engage dans la démarche avec la collectivité). A cet effet, la collectivité signe une convention de partenariat avec l'ADEME.

Le calendrier envisagé pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est le suivant :

- Engagement de la collectivité dans le programme TETE par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2025 ;
- Consultation pour le choix du Conseiller au cours de l'été 2025 ;
- Réalisation de l'état des lieux sur les périodes pré et post électorales d'octobre 2025 à juillet 2026 ;
- Mise en place de la gouvernance et construction ou renforcement de la politique de transition avec les nouveaux élus à compter de septembre 2026.

Les élus du Groupe de Travail « Défense contre la Mer et Développement Durable », réunis le 24 avril dernier, ont émis un avis favorable à l'engagement de la collectivité dans le programme TETE.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Principal 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 juin 2025,**

Vu le projet de convention de partenariat entre l'ADEME et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt de structurer la gouvernance et le pilotage de la politique de transition écologique de la collectivité, avec le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie comme feuille de route, et de redynamiser la mise en œuvre du programme d'actions afin d'accélérer la transition écologique du territoire,

Considérant l'intérêt de faire concorder le programme TETE avec le bilan à mi-parcours du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'engagement de la collectivité dans le programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » de l'ADEME, pour un cycle de 4 ans et de se faire accompagner pour cela par un conseiller Territoire Engagé Transition Ecologique ;

Article 2 : APPROUVE la conclusion d'une convention de partenariat avec l'ADEME définissant les modalités de coopération afin de permettre la mise en œuvre du processus Territoire Engagé Transition Ecologique et les modalités de soutien pour la mission du conseiller dans ce cadre ;

Article 3 : APPROUVE la passation d'une consultation pour choisir un conseiller Territoire Engagé Transition Ecologique ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'ADEME et ses éventuels avenants, les pièces administratives et réglementaires afférentes à la consultation et tous documents en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Denise RENAUD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

24 JUIL. 2025

24 JUIL. 2025

Givrand, le 22 juillet 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.